

adopté

le 2 avril 1976.

# SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

---

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant la ratification de la Convention entre la République française et la République italienne relative au service militaire des doubles-nationaux, signée à Paris le 10 septembre 1974.*

---

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

**Voir les numéros :**

**Sénat : 99 et 221 (1975-1976).**

## Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention entre la République française et la République italienne relative au service militaire des doubles-nationaux, signée à Paris le 10 septembre 1974, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 2 avril 1976.

*Le Président,*  
*Signé : Alain POHER.*

---

(1) Voir les documents annexés au n° 99 (1975-1976), Sénat.